

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député avait écouté le ministre, il aurait compris que c'est précisément pour cette raison que nous avons demandé que cette affaire fasse l'objet d'un examen.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES CONTRATS FAISANT APPEL À LA TECHNOLOGIE—LA PRÉFÉRENCE AUX SOUMISSIONNAIRES CANADIENS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Étant donné que les programmes d'achat du gouvernement sont reconnus comme l'un des moyens essentiels pour faire avancer le savoir scientifique au Canada puisque les entreprises privées peuvent ainsi mettre en valeur leurs compétences particulières par la prestation de services spécialisés et la fourniture de matériel technique au gouvernement du Canada, le ministre nous ferait-il part des règles et critères qu'applique son ministère pour garantir que les soumissionnaires canadiens bénéficient d'un certain avantage lorsqu'ils soumissionnent pour obtenir des contrats faisant appel à la technologie?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je sais que le député voulait poser cette question à la séance du comité de ce matin. Il faut espérer que nous pourrions approfondir la question à la prochaine séance. Je constate avec plaisir que le député a attiré l'attention de tous les députés sur le rôle que joue le ministère des Approvisionnements et Services dans le secteur de la recherche et du développement.

● (1425)

J'ai publié hier un communiqué traitant des 172 contrats de recherche et de développement que j'avais accordés à diverses entreprises et sociétés canadiennes, au coût global de \$10,348,-943. Les critères régissant l'octroi de ces contrats étaient l'accroissement des activités de recherche et de développement effectuées au Canada par des sociétés ayant leur siège au Canada, et la possibilité de commercialisation des produits résultant de ces travaux de recherche et de développement.

M. Siddon: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, qui ignore peut-être que son ministère a accordé en 1978 un contrat de \$250,000 à la société Tracor, du Texas, pour l'installation à l'aéroport international de Toronto d'un système de contrôle du bruit. Les entreprises canadiennes spécialisées dans l'acoustique ont fermement protesté contre l'octroi de ce contrat.

Le ministre sait-il qu'au moins quatre entreprises canadiennes réputées avaient soumis des offres compétitives pour ces travaux, que des experts du ministère des Transports et d'ailleurs, y compris d'autres laboratoires gouvernementaux, avaient fermement recommandé de ne pas acheter cet appareil fabriqué au Texas, et enfin que ce système importé au coût de \$250,000 accumule actuellement la poussière dans les entrepôts de l'aéroport de Malton parce qu'il ne fonctionne pas? Il ne sert absolument à rien. Comment le ministre peut-il expliquer cette gaffe monumentale, compte tenu des observations qu'il vient de faire?

Questions orales

M. Blais: Madame le Président, je signale au député que je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé en 1978. J'ai assumé mes fonctions en mars 1980.

Je vais m'enquérir au sujet du problème soulevé par le député. Je lui signale en outre lorsque les achats du gouvernement totalisent environ 1.5 milliard de dollars par année une somme de \$250,000 n'est pas énorme. Néanmoins, je vais demander de plus amples renseignements et les lui communiquer.

* * *

LA SÉCURITÉ

DEMANDE DE DÉPÔT DES RAPPORTS SUR LES RADIOBALISES DE SECOURS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle a trait aux transports, mais je crois qu'elle intéresse d'assez près le ministre de la Défense nationale, à qui je veux poser la question. Malgré les questions répétées auxquelles les ministres des Transports ont toujours refusé de répondre, dans mon cas depuis 1973, il semble évident que les ministres sont pleinement conscients des problèmes reliés aux radiobalises de secours. Le ministre ferait-il déposer à la Chambre par son collègue le rapport ou les rapports qu'il peut avoir à ce sujet?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je trouve la question du député très intéressante et elle a toujours beaucoup intéressé le ministre de la Défense nationale, car si les propriétaires de petits appareils étaient tenus d'installer à bord de ces derniers des radiobalises de secours, la recherche d'avions perdus nous coûterait beaucoup moins cher.

Nous nous sommes tenus en contact très étroit avec le ministère des Transports pour voir comment il pourrait mettre au point une nouvelle radiobalise de secours munie d'une pile capable de résister aux intempéries. Nous ne ménageons aucun effort pour y parvenir le plus tôt possible car cela assurera une mesure de protection non seulement aux pilotes mais aussi au ministère.

M. Ellis: Madame le président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je vais la lui poser de nouveau en y ajoutant une autre question puisqu'il a parlé de coût. Ce problème a coûté aux pilotes plus de quatre millions de dollars et au ministère de la Défense nationale des sommes incalculables, sans compter de ce qu'il a coûté en pertes de vie, ce qui est tout à fait inacceptable.

Compte tenu de ces faits, le ministre s'engagerait-il explicitement et catégoriquement à insister auprès du cabinet, si besoin, ou auprès du ministère des Transports pour qu'on entreprenne la recherche voulue pour mettre au point une radiobalise de secours appropriée, qu'on appuie financièrement son installation à bord des avions privés, et comme je l'ai demandé plus tôt, qu'on dépose le rapport actuellement disponible sur le bureau de la Chambre?

[Français]

M. Lamontagne: Madame le Président, je pense avoir répondu à la question en disant que nous travaillons déjà en collaboration avec le ministère des Transports pour obtenir un ELT, comme on dit en anglais, aussi techniquement perfec-